



Sera t'il mis dehors au décès de sa mère

Par **NINALY**, le **30/12/2018** à **15:50**

Bonjour, ma grand-mère vit depuis 40 ans en location dans la même maison avec son fils de 53 ans qui n'ait jamais parti . Elle a 90 ans. Dans le cas de son décès, que ce passe-t-il pour mon oncle, sera-t-il mis dehors alors qu'il a toujours vécu là ? Il est au chômage, je me fais du souci pour son avenir.

Vous remerciant par avance.
Ninaly

Par **youris**, le **30/12/2018** à **16:23**

j'ai supprimé ma réponse erronée car j'avais cru lire que la grand mère était propriétaire.
mais il faudra que le fils paie le loyer.

Par **chatoon**, le **30/12/2018** à **16:56**

Bonjour,

Votre oncle sera considéré comme locataire au décès de votre grand-mère puisqu'il aura vécu depuis plus d'un an avec votre grand-mère au moment du décès. (art. 14 de la loi du 6 juillet 1989 n° 89-462)